



Fédération Nationale
Des Lieux de Vie et d'accueil

www.fnlv.org notification@fnlv.org Tél : 07 87 80 25 96

Bulletin d'adhésion - 2021

A retourner à : **Secrétariat FNLV- M. Kévin BORIE**
Mas de Peyre 46250 GINDOU

Nom du LVA :

Nom de la personne morale autorisée

Forme juridique :

Nom du président (si Association) ou de la personne (si entreprise individuelle), ou du gérant (si société) :

Région Administrative :

Département :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone fixe : **Téléphone Portable :**

Adresse email :

Site internet :

Nom du ou des permanents responsables (également responsables de la fiche internet)

▪

▪

▪

Date d'ouverture :

Autorisation délivrée par :

Prix de journée :

Capacité d'accueil :

Enfants accueillis (rayez la mention inutile)

0 à 3 ans Oui - Non

4 à 9 ans Oui - Non

10 à 15 ans Oui - Non

16 à 18 ans Oui - Non

Jeunes majeurs Oui - Non

Adultes Oui - Non

Garçons Oui - Non

Filles Oui- Non

Mère/enfant Oui- Non

Fratreries Oui- Non

Types d'accueils :

Difficultés sociales Oui - Non

Troubles psychiques/handicap Oui - Non

Délinquance Oui - Non

Accueil immédiat Oui - Non

Séjour de rupture Oui - Non

Longs séjours Oui -Non

Séjours non résidentiels, voyages Oui - Non

Moyens ou supports pédagogiques mis en place : (quelques lignes)

Les responsables ayant reçu autorisation de création et de gestion du Lieu de vie et d'Accueil déclarent être en accord avec la charte de la FNLV et s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association
(Consulter le site Web www.fnlv.org)

Le LVA s'acquitte du montant de la cotisation, soit pour 2021 :

250 €

Dont 60€ qui seront reversés à la FRLV du LVA (si existante).

L'adhésion est annuelle et court du 1^{er} Novembre 2020 au 31 décembre 2021.

Elle donne droit :

- à participer à toutes les réunions organisées par sa Fédération Régionale
- aux informations réglementaires et administratives
- à l'inscription dans l'annuaire du site Internet de la FNLV et à un espace adhérent.
- au droit de vote attaché aux membres actifs
- à la possibilité d'être mandaté par sa Fédération Régionale au CA de la FNLV et d'être remboursé de ses frais de déplacements aux réunions de CA (cf. règlement intérieur).

Les nouveaux inscrits doivent accompagner leur règlement des pièces suivantes :

- Copie des statuts de l'organisme gestionnaire et récépissé, ou récépissé CFE pour les Entreprises individuelles
- Composition du bureau pour les associations
- Copie de l'arrêté d'autorisation de création du LVA

Fait à :

Nom, signature et cachet

Le :